

CANDIDATURE COMMISSIONS FFR XIII

À envoyer par mail au service juridique de la FFR XIII (juriste@ffr13.fr)

Date limite de candidature : vendredi 22 août 2025

Je soussigné(e),

Nom (Mme/M.) :

Prénom(s) :

Email :

Téléphone :

N° de licence (le cas échéant) :

Profession :

Je déclare être candidat(e) pour devenir membre bénévole de la/les commission(s) suivante(s) de la Fédération Française de Rugby à XIII pour le mandat 2024/2028.

Veuillez cocher la/les case(s) correspondante(s) :

- Commission de Discipline LER
- Commission Nationale de Discipline
- Commission Supérieure d'Appel
- Commission Nationale des Jeunes
- Commission d'Organisation
- Commission des Mutations
- Commission Haut-Niveau
- Commission des Divisions Nationales
- Commission Développement
- Commission des Finances
- Commission Règlementation
- Commission Féminine
- Commission Médicale
- Commission Nationale de l'Arbitrage & des Délégués
- Commission Communication & Audiovisuel
- Commission Scolaire et Universitaire
- Comité Éthique
- Commission des Agents
- Commission « Lutte contre les violences sexuelles et sexistes & discriminations »

Cf. Annexe : Rôle des différentes commissions de la FFR XIII

Votre expérience professionnelle et/ou associative en lien avec votre candidature :

| Années | Nom de la société ou de l'association | Fonction et missions principales |
|--------|---------------------------------------|----------------------------------|
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |

Fait le : ____ / ____ / ____ à _____

Signature du/de la candidat(e) :
(Signature manuscrite si impression papier)

ANNEXES : RÔLES DES DIFFÉRENTES COMMISSIONS

- **Commission de Discipline LER :**

Elle est compétente pour les compétitions nationales suivantes :

- Championnat de France de SUPER XIII
- Championnat de France ÉLITE 2
- Championnat de France U19 ÉLITE

Elle traite les faits disciplinaires (exclusions, comportements anti-sportifs, manquements réglementaires, etc.) survenus dans ces trois compétitions durant la saison régulière. En revanche, elle n'est pas compétente pour la gestion disciplinaire des Coupes de France, même lorsque les équipes de SUPER XIII, ÉLITE 2 ou U19 ÉLITE y participent.

- **Commission Nationale de Discipline :**

Cette commission est compétente pour :

- Toutes les autres compétitions nationales non couvertes par la Commission de Discipline LER ou par les commissions disciplinaires des Ligues régionales (notamment les Coupes de France, championnats fédéraux, tournois interligues, etc.) ;
- L'instruction des appels formés contre les décisions des commissions disciplinaires des Ligues régionales ;
- Le traitement des faits disciplinaires relevant de la Fédération, hors périmètre régional ou élite.

Elle agit en tant qu'organe disciplinaire de référence pour l'ensemble des compétitions nationales hors élite, assurant l'uniformité des sanctions et le respect des règlements fédéraux.

- **Commission Supérieure d'Appel** : Instance d'appel. Elle examine les recours formés contre les décisions des commissions de discipline (nationale ou régionales). Elle statue en dernier ressort au niveau fédéral.
- **Comité Éthique** : Instance indépendante, elle veille au respect des principes éthiques (intégrité, respect, neutralité, lutte contre les discriminations et le harcèlement). Elle peut être saisie de faits graves ou sensibles.
- **Commission Règlementation** : Rédige, met à jour et interprète les règlements fédéraux, sportifs et disciplinaires. Elle apporte une expertise juridique sur les textes applicables dans les différentes commissions, et conseil au besoin le comité directeur sur des points spécifiques.
- **Commission Nationale des Jeunes** : Chargée de la politique fédérale en matière de formation, développement et compétitions des jeunes. Elle élabore les règlements des compétitions jeunes et propose des actions de promotion du Rugby à XIII auprès des catégories jeunes.
- **Commission d'Organisation** : Supervise l'organisation des évènements fédéraux, valide les lieux, veille au respect des conditions d'accueil et de sécurité.
- **Commission des Mutations** : Gère les changements de club des licenciés (joueurs ou dirigeants). Elle statue sur les litiges, les refus de mutation, et les demandes dérogatoires.
- **Commission Haut-Niveau** : Oriente et met en œuvre la politique du haut niveau (équipes de France, pôles, accès au professionnalisme), en lien avec les entraîneurs nationaux et la DTN.

- **Commission des Divisions Nationales** : Responsable des compétitions de niveau national. Elle contrôle la conformité des engagements, la réalisation des calendriers, et le bon déroulement des championnats.
- **Commission des Finances** : Supervise le budget fédéral, propose des orientations budgétaires, suit l'exécution financière, contrôle l'équilibre économique des clubs si nécessaire, notamment en lien avec les licences ou engagements.
- **Commission Médicale** : Donne un avis sur l'aptitude physique des sportifs, suit les dossiers médicaux sensibles, suit les politiques de prévention du dopage, conseille sur la prévention des blessures et la santé des licenciés.
- **Commission Nationale de l'Arbitrage & des Délégués** : Gère les désignations, la formation, l'évaluation et la discipline des arbitres et délégués de matchs. Elle peut aussi proposer des évolutions sur les règles d'arbitrage.
- **Commission Communication & Audiovisuel** : Propose et met en œuvre les stratégies de communication (interne et externe), gère les relations presse, les réseaux sociaux, la production et la diffusion des matchs ou événements.
- **Commission des Agents** : Supervise l'activité des agents sportifs (qui représentent les joueurs ou entraîneurs), délivre les licences, contrôle la conformité des contrats et peut sanctionner en cas d'infraction.
- **Commission « *Lutte contre les violences sexuelles et sexistes & discriminations* »** : Cette commission a pour mission :
 - La prévention des violences sexuelles, sexistes, homophobes, racistes et de toutes formes de discriminations dans le cadre des activités fédérales (clubs, compétitions, encadrement, etc.) ;
 - L'instruction des signalements reçus via les canaux officiels (plateforme de signalement, référents éthiques, etc.) ;
 - Le suivi des procédures disciplinaires en lien avec les faits signalés, en coordination avec les commissions de discipline compétentes ;
 - La sensibilisation et la formation des acteurs (dirigeants, éducateurs, arbitres, etc.) aux questions de respect, d'inclusion et de sécurité des personnes ;
 - L'élaboration de recommandations ou de politiques internes (chartes de comportement, procédures de signalement, codes de conduite, etc.).
- **Commission Scolaire et Universitaire** : Développe la pratique du Rugby à XIII en milieu scolaire et universitaire, organise des compétitions, forme les encadrants et collabore avec les institutions éducatives.
- **Commission Développement** : Pilote la stratégie d'implantation et de croissance du Rugby à XIII sur le territoire, soutient la création de clubs, accroissement du nombre de licenciés et développe de nouvelles pratiques.